

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MRC DE LA MATANIE**  
**MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 13 novembre 2017 à 20 h à l'édifice municipal de Baie-des-Sables situé au 20, rue du Couvent.

Sont présents :           Monsieur Denis Santerre, maire  
                                  Madame Nicole Marcheterre, conseillère au siège #2  
                                  Monsieur Jean-Noël Veillette, conseiller au siège #3  
                                  Madame Véronique Lamarre, conseillère au siège #4  
                                  Monsieur Jean-Daniel Laberge, conseiller au siège #5  
                                  Madame Sylvie Bouffard, conseillère au siège #6

Est absente :             Madame Lynda Bernier, conseillère au siège #1

Constat du quorum sous la présidence du maire, Monsieur Denis Santerre. Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, est également présent et agit à titre de secrétaire.

---

*1. Ouverture de l'assemblée*

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 20 h 00. Il remercie les membres du conseil et les citoyens de leur présence et leur souhaite la bienvenue. Il souhaite également une bonne première séance aux nouveaux élus.

*2. Adoption de l'ordre du jour*

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal
4. Présentation et adoption des comptes
5. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour
6. **Administration générale**
  - 6.1. Liste des donateurs et rapport de dépenses en lien avec l'élection municipale du 5 novembre 2017
  - 6.2. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil (L.E.R.M. 357)
  - 6.3. Nomination du maire suppléant (C.M. 116)
  - 6.4. Établissement du calendrier 2018 des séances ordinaires du conseil municipal (C.M. 148)
  - 6.5. Fermeture du bureau municipal pour la période des Fêtes
  - 6.6. Demande de commandite pour le bulletin d'information municipale en 2018
  - 6.7. Utilisation des sommes affectées et réservées au budget de l'année financière 2017
  - 6.8. Activités de formation pour les élus municipaux
  - 6.9. Activités de formation pour le directeur général
7. **Sécurité publique**
  - 7.1. Présentation des conclusions du rapport d'étude pour l'optimisation des services de sécurité incendie sur le territoire de la MRC (jeudi le 16 novembre 2017 à 19h00)
8. **Transport**
  - 8.1. Inspection pré-hivernale des chemins municipaux (empiètement dans l'emprise municipale)
  - 8.2. Autorisation de paiement à « Les Pavages des Monts » pour des travaux de pavage dans le 4<sup>e</sup> Rang Ouest, la route Dion et la route du Cimetière
  - 8.3. Programmation finale des travaux dans le cadre de la TECQ 2014-2018
9. **Hygiène du milieu**
  - 9.1. Approbation du calendrier 2018 des collectes des matières résiduelles
10. **Aménagement, urbanisme et développement**
  - 10.1. Nominations au sein du comité consultatif d'urbanisme (CCU)
  - 10.2. Libération de retenues dans le cadre du Fonds de visibilité Cartier – Volet II
  - 10.3. Nomination d'un représentant municipal au sein de la Corporation de développement de Baie-des-Sables
  - 10.4. Corporation de développement – Sensibilisation sur l'entretien des propriétés privées
11. **Loisirs, culture, santé et bien-être**
  - 11.1. Personnel pour l'entretien du centre communautaire et de la patinoire municipale
  - 11.2. Horaire d'ouverture du centre communautaire pour la saison hivernale 2017-2018
  - 11.3. Travaux complémentaires à la réfection de la cuisine au centre communautaire
  - 11.4. Approbation du 4<sup>e</sup> budget révisé 2017 de l'Office municipal d'habitation de Baie-des-Sables
  - 11.5. Politique familiale municipale – Consultation publique (samedi 18 novembre 2017 de 16h à 19h)

11.6. Nomination d'un représentant municipal au sein du Comité des fêtes du 150<sup>e</sup> anniversaire de BDS

**12. Suivi de la dernière période de questions**

**13. Divers**

13.1. UPA du Bas-Saint-Laurent – Demande de soutien pour le développement agricole

13.2. Comité culturel – Invitation à un récital le dimanche 26 novembre 2017 à 14h00

**14.** Période de questions du public

**15.** Levée de l'assemblée

**2017-194      ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Jean-Noël Veillette et résolu d'adopter l'ordre du jour du 13 novembre 2017 tel que remis par le directeur général tout en laissant le divers ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

*3. Approbation du procès-verbal*

**2017-195      ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 OCTOBRE 2017**

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 2 octobre dernier;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu d'approuver le procès-verbal du 2 octobre 2017 tel que remis par le secrétaire-trésorier avec dispense de lecture, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et trouvé conforme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

*4. Présentation et adoption des comptes*

**2017-196      APPROBATION DES COMPTES AU 31 OCTOBRE 2017**

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes du mois d'octobre 2017;

En conséquence, il est proposé par Madame Nicole Marcheterre et résolu d'autoriser et d'approuver le paiement des comptes suivants au 31 octobre 2017 :

Liste des comptes à payer	53 084.13	\$
Liste des comptes payés (paiements directs préautorisés et chèques #7138 à #7139)	6 935.75	\$
Liste des salaires nets payés (paiements directs #500112 au #500125)	11 020.38	\$
<b>Total des comptes au 31 octobre 2017</b>	<b>71 040.26</b>	<b>\$</b>

Le détail de ces listes est annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

***CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS***

*Je soussigné, Adam Coulombe, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Baie-des-Sables, certifie de la disponibilité des crédits pour ces dépenses.*

\_\_\_\_\_  
*Adam Coulombe, g.m.a.*

*5. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour*

Aucune question n'a été soulevée.

*6.1 Liste des donateurs et rapport de dépenses en lien avec l'élection municipale du 5 novembre 2017*

Tous les candidats sont invités à produire auprès du trésorier la liste des donateurs et le rapport des dépenses en lien avec l'élection municipale du 5 novembre 2017 conformément à l'article 513.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM)*.

#### 6.2 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil (L.E.R.M. 357)

Le directeur général et secrétaire-trésorier mentionne que tous les membres du conseil ont déposé leur déclaration des intérêts pécuniaires conformément aux articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

#### 6.3 Nomination du maire suppléant (C.M. 116)

En vue de l'élection à la préfecture de la MRC de La Matanie, la décision est reportée à une prochaine séance.

#### 6.4 Établissement du calendrier 2018 des séances ordinaires du conseil municipal (C.M. 148)

### 2017-197 CALENDRIER 2018 DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Considérant que selon les dispositions de l'article 148 du *Code municipal du Québec*, le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Jean-Daniel Laberge et résolu :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année **2018**, qui se tiendront les **lundis** et qui débiteront à **20 h** :

15 janvier	5 février	5 mars	9 avril	7 mai	4 juin
9 juillet	13 août	10 septembre	1 octobre	5 novembre	3 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### 6.5 Fermeture du bureau municipal pour la période des Fêtes

### 2017-198 FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

Il est proposé par Madame Nicole Marcheterre et résolu d'autoriser la fermeture du bureau municipal du 21 décembre 2017 au 3 janvier 2018 inclusivement. La population sera avisée par le biais du bulletin municipal et le site Internet de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### 6.6 Demande de commandite pour le bulletin d'information municipale en 2018

### 2017-199 AIDE FINANCIÈRE DE LA SADC POUR LE BULLETIN MUNICIPAL

Considérant le désir de la *Société d'aide au développement de la collectivité (SADC)* de la région de Matane de maintenir l'aide financière offerte afin d'assumer une partie des coûts annuels du bulletin municipal;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Jean-Noël Veillette et résolu d'accepter l'aide financière de la SADC de la région de Matane au montant de 500 \$ en échange de la présence de leur logo dans chaque édition du bulletin municipal pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018. Cette société aura également le droit à un article précisant les services offerts par leur organisme durant l'année.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### 6.7 Utilisation des sommes affectées et réservées au budget de l'année financière 2017

##### **2017-200      UTILISATION DES SOMMES AFFECTÉES AU FONDS CARTIER, AU SURPLUS ACCUMULÉ ET À LA RÉSERVE POUR LA VIDANGE DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017**

Considérant les prévisions budgétaires de l'année financière 2017 adoptées en vertu du règlement numéro 2016-09;

En conséquence, il est proposé par Madame Sylvie Bouffard et résolu d'officialiser l'utilisation des sommes affectées ou réservées au budget de l'année financière 2017 suivantes :

- 94 750 \$ du Fonds Cartier 2017 aux activités de fonctionnement;
- 58 730 \$ du surplus accumulé aux activités de fonctionnement;
- 18 500 \$ de la réserve financière pour la vidange des boues de fosses septiques.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### 6.8 Activités de formation pour les élus municipaux

##### **2017-201      ACTIVITÉ DE FORMATION POUR LES ÉLUS MUNICIPAUX**

Considérant le programme de formation 2018 destinée aux élus municipaux de la *Fédération québécoise des Municipalités (FQM)*;

Considérant que la formation « Le comportement éthique » est obligatoire selon l'article 15 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu d'autoriser, lorsque requis, l'inscription des élus aux cours de formation suivants :

- « *Le comportement éthique* » offerte par la FQM qui aura lieu à Saint-René-de-Matane le samedi 25 novembre 2017 au montant de 385 \$ plus les taxes (pour les nouveaux élus);
- « *Les rôles et responsabilités des élus* » offerte par la FQM qui aura lieu à Saint-René-de-Matane le samedi 3 mars 2018 au montant de 330 \$ plus les taxes (pour les nouveaux élus).

Les frais de déplacement, si requis, seront payés par la municipalité conformément au règlement numéro 2013-01 sur les frais de déplacement des élus et des employés municipaux. S'il y a lieu, ces dépenses seront prévues au budget de l'année financière 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### 6.9 Activités de formation pour le directeur général

##### **2017-202      ACTIVITÉS DE FORMATION POUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Considérant le programme de perfectionnement 2018 offert par l'*Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)*;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Jean-Daniel Laberge et résolu d'autoriser l'inscription du directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, à l'activité de perfectionnement suivant :

- « *Les impacts de la Loi 122 sur le travail du directeur général et secrétaire-trésorier* » offerte par l'ADMQ qui aura lieu à Matane les 14 et 15 février 2018 au montant de 522 \$ plus les taxes;

Les frais de déplacement, si requis, seront payés par la municipalité conformément au règlement numéro 2013-01 sur les frais de déplacement des élus et des employés municipaux. Ces dépenses seront prévues au budget de l'année financière 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

*7.1 Présentation des conclusions du rapport d'étude pour l'optimisation des services de sécurité incendie sur le territoire de la MRC (jeudi le 16 novembre 2017 à 19h00)*

Les élus de la MRC de La Matanie sont convoqués à une rencontre d'information pour la présentation des conclusions du rapport d'étude pour l'optimisation des services de sécurité incendie sur le territoire de la MRC par le consultant. Cette rencontre se tiendra le jeudi 16 novembre 2017 à 19h à la salle civique de l'Hôtel de Ville de Matane.

*8.1 Inspection préhivernale des chemins municipaux (empiètement dans l'emprise municipale)*

**2017-203 EMPIÈTEMENT DANS LES EMPRISES ROUTIÈRES MUNICIPALES**

Considérant que le directeur des travaux publics, Monsieur André Bernier, a effectué une inspection préhivernale afin de relever les obstacles qui nuisent aux travaux de déneigement des chemins municipaux;

Considérant qu'il y a lieu de faire enlever les empiètements nuisibles dans les emprises municipales afin de faciliter les travaux de déneigement des chemins municipaux, réduire les risques d'accident et les réclamations par les propriétaires;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, d'aviser par écrit les propriétaires concernés d'enlever ou de déplacer les obstacles (boîtes aux lettres, clôtures, haies, aménagements paysagers, etc.) situés dans les emprises routières municipales. En cas de non-respect de l'emprise routière municipale par les propriétaires, ces derniers seront également avisés par écrit que la Municipalité de Baie-des-Sables ne pourra être tenue responsable de bris occasionnés aux boîtes aux lettres, aux clôtures, aux haies et aux aménagements paysagers lors des travaux de déneigement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

*8.2 Autorisation de paiement à « Les Pavages des Monts » pour des travaux de pavage dans le 4<sup>e</sup> Rang Ouest, la route Dion et la route du Cimetière*

**2017-204 AUTORISATION DE PAIEMENT POUR LES TRAVAUX DE RESURFACAGE DU 4<sup>E</sup> RANG OUEST, DE LA ROUTE DION ET DE LA ROUTE DU CIMETIÈRE**

Considérant la résolution #2017-067 relative à l'octroi du contrat de resurfacement d'une partie du 4<sup>e</sup> Rang Ouest, de la route Dion et de la route du Cimetière à l'entreprise « Les Pavages des Monts »;

Considérant que l'entrepreneur a complété l'ensemble des travaux à la satisfaction de la municipalité en date du 5 octobre 2017;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Jean-Noël Veillette et résolu d'autoriser le paiement du contrat à « Les Pavages des Monts » au montant de 685 604,75\$ taxes incluses. Ce montant se détaille comme suit :

Item #	Description	Quantité	Unité de mesure	Prix unitaire	Total
1.1	Liant d'accrochage (0,25 L/m <sup>2</sup> )	41 293	Mètres carrés (m <sup>2</sup> )	0,35\$	14 452,55\$
1.2	Fourniture et pose d'enrobé bitumineux ESG-10 (50 mm d'épaisseur)	4 762,56	Tonnes métriques	102,00\$	485 781,12\$
1.3	Rechargement des accotements granulat MG 20B (2 côtés)	1 933,28 4 253,21	Mètres cubes (m <sup>3</sup> ) Tonnes métriques	47,45\$	91 734,01\$
1.4	Marquage de la chaussée (1 ligne jaune continue de 100 mm de largeur)	6 200	Mètres linéaires	0,70\$	4 340,00\$
<b>Sous-total</b>					<b>596 307,68\$</b>

TPS (5%)	29 815,38\$
TVQ (9,975%)	59 481,69\$
<b>Grand total</b>	<b>685 604,75\$</b>

Que ces travaux d'investissement d'une dépense nette de 661 073,15\$ (incluant les honoraires professionnels d'ingénierie avec TetraTech au montant de 4 804,53\$ plus les taxes) soient financés à même le règlement d'emprunt numéro 2017-02 (654 500\$) et l'excédent à même le *Fonds local pour l'entretien des voies publiques municipales* (6 573,15\$).

Il est également résolu d'aviser l'entrepreneur :

Que le granulat MG 20B soit payable au mètre cube compacté tel que prévu par le contrat et que par conséquent la densité à utiliser est de 2 200 kg/m<sup>3</sup> et non 1 700 kg/m<sup>3</sup> tel qu'utilisé par l'entrepreneur;

Que la densité utilisée lors d'un contrat de même nature réalisé en 2011 avec « Les Pavages des Monts » a été de 2 250 kg/m<sup>3</sup>;

Que la Municipalité de Baie-des-Sables n'a pas l'intention de payer de sommes supplémentaires en lien avec l'utilisation d'un taux de densité différent pour le calcul du nombre de mètres cubes de granulat MG 20B.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

### 8.3 Programmation finale des travaux dans le cadre de la TECQ 2014-2018

#### **2017-205      PROGRAMMATION FINALE DES TRAVAUX DANS LE CADRE DE LA TECQ 2014-2018**

Considérant que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

Considérant que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Considérant que les travaux de revêtement mécanisé de la chaussée sur le réseau routier municipal (4<sup>e</sup> Rang Ouest, route Dion et route du Cimetière) prévus en vertu de la résolution #2016-165 ont été réalisés;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Jean-Daniel Laberge et résolu :

Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation finale de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Que la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation finale de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### *9.1 Approbation du calendrier 2018 des collectes des matières résiduelles*

### **2017-206     APPROBATION DU CALENDRIER 2018 DES COLLECTES DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Considérant que « Bouffard Sanitaire inc. » a soumis le calendrier 2018 des collectes des matières résiduelles pour approbation;

Considérant que ce calendrier prévoit des collectes tous les lundis, soit en alternance entre la collecte des ordures ménagères et la collecte des matières recyclables;

Considérant que ce calendrier prévoit 32 collectes des ordures ménagères pour l'année, puisqu'il prévoit spécifiquement une collecte par semaine des ordures ménagères pour la période du 25 juin au 17 septembre inclusivement;

Considérant que la collecte des gros rebuts est prévue le 11 juin 2018;

En conséquence, il est proposé par Madame Sylvie Bouffard et résolu d'accepter le calendrier des collectes tel que soumis par « Bouffard Sanitaire inc. » pour l'année 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### *10.1 Nomination au sein du comité consultatif d'urbanisme (CCU)*

### **2017-207     NOMINATIONS AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)**

Considérant le règlement numéro 2015-01 remplaçant le règlement numéro 98-03 créant le comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la municipalité de Baie-des-Sables;

Considérant qu'il a lieu de renouveler les mandats de certains membres actuels de ce comité et de nommer un nouveau membre suite à l'élection générale municipale du 5 novembre dernier;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Jean-Daniel Laberge et résolu de nommer ou renouveler le mandat des personnes suivantes au sein du comité consultatif d'urbanisme de la municipalité :

- Madame Johanne Castonguay au siège #1 (résidente);
- Madame Yolaine Turcotte au siège #2 (résidente);
- Madame Louise Bégin au siège #3 (résidente);
- Monsieur Jean-Noël Veillette au siège #4 (membre du conseil municipal);
- Monsieur Denis Santerre, au siège #5 (maire).

Cette résolution modifie toute nomination précédente et demeurera valide tant qu'elle n'aura pas été abrogée par une résolution ultérieure à la présente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### *10.2 Libération de retenues dans le cadre du Fonds de visibilité Cartier – Volet II*

**2017-208**     **LIBÉRATION DE RETENUES AU FONDS DE VISIBILITÉ CARTIER 2017 – VOLET II**

Considérant la résolution #2017-070 relative au versement du *Fonds de visibilité Cartier* pour l'année 2017;

Considérant qu'un rapport final des dépenses a été produit par le Comité pour la sauvegarde du quai pour le projet « Restauration du voilier lumineux au quai »;

Considérant qu'un rapport final des dépenses a été produit par le Cercle de Fermières de Baie-des-Sables pour le projet « Métier à tisser voyageur »;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu de demander à « Cartier Énergie Éolienne (BDS) inc. » de verser la somme suivante directement aux organismes suivants :

<b>VOLET II</b>				
<b>(Montant disponible en 2017 : 20 000\$)</b>				
<b>Organismes retenus</b>	<b>Montant accepté</b>	<b>Montant déjà versé</b>	<b>Montant à verser</b>	<b>Retenue (ou solde)</b>
Office municipal d'habitation de Baie-des-Sables (Construction de la résidence pour personnes âgées)	7 000,00\$	7 000,00\$	0,00\$	0,00\$
Comité des Fêtes du 150 <sup>e</sup> de Baie-des-Sables (Contribution annuelle pour les Fêtes d'ici 2019)	3 000,00\$	3 000,00\$	0,00\$	0,00\$
La Fabrique de Baie-des-Sables (Rénovation des fenêtres de l'église)	4 300,00\$	3 225,00\$	0,00\$	1 075,00\$
Comité pour la sauvegarde du quai (Restauration du voilier lumineux au quai)	3 000,00\$	2 250,00\$	<b>750,00\$</b>	0,00\$
Comité culturel de Baie-des-Sables (Vidéos promotionnelles sur Baie-des-Sables)	1 500,00\$	1 500,00\$	0,00\$	0,00\$
Cercle de Fermières de Baie-des-Sables (Métier à tisser voyageur)	1 200,00\$	900,00\$	<b>300,00\$</b>	0,00\$
<b>TOTAL AFFECTATION – VOLET II</b>	<b>20 000,00\$</b>	<b>17 875,00\$</b>	<b>1 050,00\$</b>	<b>1 075,00\$</b>
<b>SOLDE NON AFFECTÉ (DISPONIBLE)</b>	<b>0,00\$</b>			

Que copie de cette résolution soit transmise à « Cartier Énergie Éolienne (BDS) inc. » et à la Corporation de développement de Baie-des-Sables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**2017-209**     **LIBÉRATION DE RETENUES AU FONDS DE VISIBILITÉ CARTIER 2016 – VOLET II**

Considérant la résolution #2016-079 relative au versement du *Fonds de visibilité Cartier* pour l'année 2016;

Considérant qu'un rapport final des dépenses a été produit par le Comité des loisirs pour le projet « Aménagement d'une enseigne au centre communautaire »;

Considérant que cette enseigne a été livrée à la municipalité le 13 novembre 2017 et que cette dernière procèdera à son installation lorsque la température extérieure le permettra;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Jean-Noël Veillette et résolu de demander à « Cartier Énergie Éolienne (BDS) inc. » de verser la somme suivante directement à l'organisme suivant :

<b>VOLET II</b>				
<b>(Montant disponible en 2016 : 20 000\$)</b>				
<b>Organismes retenus</b>	<b>Montant accepté</b>	<b>Montant déjà versé</b>	<b>Montant à verser</b>	<b>Retenue (ou solde)</b>
Comité d'embellissement (Aménagement du rond-point Ouest du village)	7 000,00\$	5 250,00\$	0,00\$	1 750,00\$
Office municipal d'habitation de Baie-des-Sables	7 000,00\$	7 000,00\$	0,00\$	0,00\$

(Construction de la résidence pour personnes âgées)				
Comité des Fêtes du 150 <sup>e</sup> de Baie-des-Sables (Contribution annuelle pour les Fêtes d'ici 2019)	3 000,00\$	3 000,00\$	0,00\$	0,00\$
Comité des loisirs de Baie-des-Sables (Aménagement d'une enseigne au centre communautaire)	3 000,00\$	2 250,00\$	750,00\$	0,00\$
<b>TOTAL AFFECTATION – VOLET II</b>	<b>20 000,00\$</b>	<b>17 500,00\$</b>	<b>750,00\$</b>	<b>1 750,00\$</b>
<b>SOLDE NON AFFECTÉ (DISPONIBLE)</b>	<b>0,00\$</b>			

Que copie de cette résolution soit transmise à « Cartier Énergie Éolienne (BDS) inc. » et à la Corporation de développement de Baie-des-Sables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

### *10.3 Nomination d'un représentant auprès de la Corporation de développement de Baie-des-Sables*

#### **2017-210 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE BAIE-DES-SABLES**

Considérant les règlements généraux de la Corporation de développement de Baie-des-Sables;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Jean-Daniel Laberge et résolu de nommer Madame Véronique Lamarre afin de siéger au sein du conseil d'administration de la Corporation de développement de Baie-des-Sables.

Cette résolution abroge toutes nominations précédentes et demeurera valide tant qu'elle n'aura pas été abrogée par une résolution ultérieure à la présente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

### *10.4 Corporation de développement – Sensibilisation sur l'entretien des propriétés privées*

Le conseil municipal étudiera prochainement ce dossier.

### *11.1 Personnel pour l'entretien du centre communautaire et de la patinoire municipale*

#### **2017-211 PERSONNEL POUR L'ENTRETIEN ET LA SURVEILLANCE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE ET DE LA PATINOIRE MUNICIPALE POUR LA SAISON HIVERNALE 2017-2018**

Considérant le poste laissé vacant par Madame Chantal Ouellet et son ouverture en vertu des résolutions #2017-183 et #2017-184;

Considérant que nous avons reçu deux (2) offres de services pour combler ce poste;

Considérant que les deux (2) candidats ont été rencontrés en entrevue pour combler ce poste;

En conséquence, il est proposé par Madame Nicole Marcheterre et résolu retenir les services de Monsieur Steve St-Pierre pour l'entretien et la surveillance du centre communautaire et de la patinoire municipale pour la saison hivernale 2017-2018. Il sera rémunéré selon l'échelle salariale en vigueur (classe 9, échelon 8) et sur une base de 40 heures par semaine pour l'accomplissement des tâches suivantes :

- Ouvrir le centre communautaire selon l'horaire établi par le conseil municipal;
- Voir au chauffage des lieux (chauffage au bois);
- Faire l'entretien ménager complet de l'intérieur du centre communautaire (2 étages);
- Déneiger la galerie, la rampe d'accès et les marches;
- Sortir les vidanges et préparer les bacs pour la collecte des ordures et de la récupération;
- Voir à la sécurité des lieux et au bien-être des usagers;
- Assurer la surveillance des lieux et le respect des équipements;
- Opérer la cantine (à ses frais et bénéfices);
- Collaborer à l'organisation d'activités;

- Faire la glace et l'entretenir pour qu'elle soit prête pour les heures d'ouverture du centre communautaire;
- Déneiger la patinoire et les abris des joueurs (les gradins au besoin);
- Faire les lignes de surface de jeux (au besoin seulement);
- Installer les buts (faire les trous au besoin);
- Déneiger l'accès à la patinoire et à l'édifice;
- Opérer un tracteur avec son équipement;
- Effectuer toute autre tâche connexe.

La durée de l'emploi est de 15 semaines soit du 3 décembre 2017 au 17 mars 2018 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

### 11.2 Horaire d'ouverture du centre communautaire pour la saison hivernale 2017-2018

#### **2017-212     HORAIRE D'OUVERTURE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE POUR LA SAISON 2017-2018**

Il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu d'établir l'horaire d'ouverture du centre communautaire pour la prochaine saison hivernale qui débute le 3 décembre 2017 et se termine le 17 mars 2018 comme suit :

<b>HORAIRE D'OUVERTURE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE SAISON 2017-2018</b>		
<b>Journée</b>	<b>Après-midi</b>	<b>Soirée</b>
Dimanche	13 h à 17 h	18 h 30 à 20 h 30
Lundi	Fermé	Fermé
Mardi	Fermé	Fermé
Mercredi	Fermé	18 h 30 à 20 h 30
Jeudi	Fermé	18 h 30 à 20 h 30
Vendredi	Fermé	18 h 30 à 21 h 30
Samedi	13 h à 17 h	18 h 30 à 21 h 30

<b>HORAIRE D'OUVERTURE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE PÉRIODE DES FÊTES 2017-2018</b>			
<b>Date</b>	<b>Journée</b>	<b>Après-midi</b>	<b>Soirée</b>
2017-12-24	Dimanche	13 h à 17 h	Fermé
2017-12-25	Lundi	Fermé	Fermé
2017-12-26	Mardi	13 h à 17 h	18 h 30 à 21 h 30
2017-12-27	Mercredi	13 h à 17 h	18 h 30 à 21 h 30
2017-12-28	Jeudi	13 h à 17 h	18 h 30 à 21 h 30
2017-12-29	Vendredi	13 h à 17 h	18 h 30 à 21 h 30
2017-12-30	Samedi	13 h à 17 h	18 h 30 à 21 h 30
2017-12-31	Dimanche	13 h à 17 h	Fermé
2018-01-01	Lundi	Fermé	Fermé
2018-01-02	Mardi	13 h à 17 h	18 h 30 à 21 h 30
2018-01-03	Mercredi	13 h à 17 h	18 h 30 à 21 h 30
2018-01-04	Jeudi	13 h à 17 h	18 h 30 à 21 h 30
2018-01-05	Vendredi	13 h à 17 h	18 h 30 à 21 h 30
2018-01-06	Samedi	13 h à 17 h	18 h 30 à 21 h 30
2018-01-07	Dimanche	13 h à 17 h	18 h 30 à 20 h 30
2018-01-08	Lundi	Fermé	Fermé

<b>HORAIRE D'OUVERTURE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE SEMAINE DE RELÂCHE 2018</b>			
<b>Date</b>	<b>Journée</b>	<b>Après-midi</b>	<b>Soirée</b>
2018-03-05	Lundi	13 h à 17 h	18 h 30 à 21 h 30
2018-03-06	Mardi	13 h à 17 h	18 h 30 à 21 h 30

2018-03-07	Mercredi	13 h à 17 h	18 h 30 à 21 h 30
2018-03-08	Jeudi	13 h à 17 h	18 h 30 à 21 h 30
2018-03-09	Vendredi	13 h à 17 h	18 h 30 à 21 h 30

Le préposé à l'entretien et à la surveillance devra également ouvrir le centre communautaire pour répondre aux demandes des écoles. Après avoir avisé son supérieur (le directeur général), l'employé pourra également fermer le centre communautaire lorsque les conditions climatiques seront difficiles.

L'horaire de travail de l'employé responsable de l'entretien et de la surveillance du centre communautaire et de la patinoire municipale sera ajusté en conséquence. La population sera avisée par le biais du bulletin municipal, le site Internet de la municipalité et la page Facebook du comité des loisirs.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

### *11.3 Travaux complémentaires à la réfection de la cuisine au centre communautaire*

#### **2017-213 TRAVAUX COMPLÉMENTAIRES À LA RÉFECTION DE LA CUISINE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE**

Considérant la résolution #2017-167 relative à l'octroi du contrat à l'entrepreneur général pour la réalisation des travaux de réfection de la cuisine au centre communautaire au montant de 22 990\$ plus les taxes;

Considérant la résolution #2017-185 relative à l'acceptation de l'ordre de changement #1 pour l'installation d'une prise électrique de 240 volts dans la salle communautaire au montant de 810,20\$ plus les taxes;

Considérant la marge financière de 2 500\$ attribuée au projet en vue de pallier aux imprévues de chantier et/ou aux imprécisions dans le devis;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu d'accepter les ordres de changement suivants :

- Ordre de changement #2 pour l'ouverture dans le mur derrière le réfrigérateur au montant de 560,05\$ plus les taxes;
- Ordre de changement #3 pour l'installation de deux luminaires et la modification au filage du lave-vaisselle (240 volts) au montant de 451,00\$ plus les taxes.

Ces travaux complémentaires seront intégrés au projet de réfection de la cuisine au centre communautaire en vertu de la résolution #2017-167.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

### *11.4 Approbation du 4<sup>e</sup> budget révisé 2017 de l'Office municipal d'habitation de Baie-des-Sables*

#### **2017-214 APPROBATION DU 4<sup>E</sup> BUDGET RÉVISÉ 2017 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH)**

Considérant que la *Société d'habitation du Québec (SHQ)* a révisé en date du 27 septembre 2017 le budget de l'année financière 2017 de l'Office municipal d'habitation (OMH) de Baie-des-Sables;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Jean-Noël Veillette et résolu d'accepter le 4<sup>e</sup> budget révisé 2017 en date du 27 septembre 2017 de l'Office municipal d'habitation (OMH) de Baie-des-Sables prévoyant une contribution estimative de la municipalité au déficit d'exploitation de la Villa Notre-Dame de 14 698 \$ (12 698 \$ pour les budgets révisés précédents) au lieu d'un montant initial de 9 999 \$. Cette révision budgétaire tient compte de coûts supplémentaires pour des travaux de rénovation, d'amélioration ou de modification non capitalisables tels que le changement de porte extérieur de la salle mécanique, des plafonds suspendus et de l'éclairage d'urgence dans les corridors et des coupes-sons.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

*11.5 Politique familiale municipale – Consultation publique (samedi 18 novembre 2017 de 16h à 19h)*

La population est invitée à participer à la consultation publique nécessaire à l'élaboration d'une politique familiale municipale. Cette consultation aura lieu le samedi 18 novembre prochain de 16h à 19h au centre communautaire de Baie-des-Sables.

*11.6 Nomination d'un représentant municipal au sein du Comité des fêtes du 150<sup>e</sup> anniversaire de Baie-des-Sables*

Une décision sera prise à une prochaine séance.

*12. Suivi des dernières périodes de questions*

Le maire fait un suivi des questions posées lors de la dernière séance ordinaire.

*13. Divers*

Les élus ont soulevé les points suivants :

- UPA du Bas-Saint-Laurent – Demande de soutien pour le développement agricole;
- Comité culturel – Invitation à un récital le dimanche 26 novembre 2017 à 14h00 à la Résidence des Sables.

*14. Période de questions du public*

Les points suivants ont été soulevés :

- Enseigne du comité des loisirs au centre communautaire;
- Respect du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux;
- Positionnement du bollard sur la rue de la Mer près de l'entrée du quai;
- Nouvel employé opérant le tracteur à la patinoire municipale (responsabilité des bris);
- Nouvelle cuisine au centre communautaire;
- Trou sur la chaussée du 5<sup>e</sup> Rang Est;
- Lampadaire brûlé à réparer.

*15. Levée de l'assemblée*

**2017-215      LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Véronique Lamarre résolu de lever la séance à 21 h 00.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

\_\_\_\_\_  
Denis Santerre  
Maire

\_\_\_\_\_  
Adam Coulombe, g.m.a.  
Directeur général et secrétaire-trésorier

*Je, Denis Santerre, maire de la Municipalité de Baie-des-Sables, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec à l'exception de la résolution #2017-209 dont je refuse de la signer en utilisant mon droit de veto.*

\_\_\_\_\_  
Denis Santerre  
Maire